AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1707
FR0000051807-FS0833

7 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 octobre 2025, la société The Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 1er octobre 2025, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE et détenir individuellement 3 006 600 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TELEPERFORMANCE hors marché.

A cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, aucun seuil et a précisé détenir indirectement 4 339 049 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 7,35% du capital et 7,17% des droits de vote de cette société[1].

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 322 063 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 132 377 actions TELEPERFORMANCE résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 37 080 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à un prix unitaire de 88 € ;

- 49 603 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *call warrant* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026 ;

- 53 400 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 juin 2027, à un prix unitaire de 64 € ; et

- 49 603 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention d'un contrat « *swap* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 17 février 2026.

[1] Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 356 605 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 831 718 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 776 800 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 113 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 novembre 2025 et le 10 décembre 2037 ; et

- 54 918 actions TELEPERFORMANCE résultant de la détention de 38 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 3 décembre 2037, à des prix unitaires compris entre 31,67€ et 120 €.
